AR Prefecture
047-214701955-20251002-DEL1282025-DE
Reçu le 09/10/2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 02 octobre 2025

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 27

OBJET :
Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Actualisation du programme d'actions néracais inscrit dans le périmètre d'intervention

N° 128/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 26 septembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Etaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes FONTANEL, GARBAY, PRADO, TESSARIOL, MM. DULOUARD, TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, BARRERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Madame MEDECIN qui a donné pouvoir à Jean-François TUFFERY
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD
Monsieur GOUJON
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Mélanie SERRES-SOLANO ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 02 octobre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : LACOMBE Nicolas

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune s'est engagée dans une **démarche de revitalisation de son territoire, et notamment de son centre-bourg**, qui s'inscrit plus largement dans le projet de territoire de l'Albret.

AR Prefecture

047-214701955-20251002-DEL1282025-DE
Reçu le 09/10/2025

Ainsi, la commune a adhéré au programme « Petite Ville de Demain » (PVD), lancé par l'Etat et ses partenaires, qui doit lui permettre de bénéficier de soutien et d'outils logistiques pour entreprendre des projets de développement.
Ce programme PVD, ainsi que la Loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 (Loi ELAN) ont impliqué la mise en œuvre d'une **Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) formalisée par une convention cadre** qui a été validée en conseil municipal du 08 juillet 2021 et signée par Albret Communauté, dix communes du territoire intercommunal, l'Etat et les partenaires financeurs ou accompagnateurs.
Plus précisément, l'ORT a pour ambition de décrire et de partager le projet de développement et de revitalisation de l'Albret en s'appuyant sur les communes qui constituent des pôles structurants pour le territoire.
La convention ORT comprend :
- **un diagnostic multithématique** sur la situation des communes « pôles de centralités » comme Nérac
- **une stratégie de redynamisation reposant sur 3 axes communs** :
  - Axe 1 : un territoire qui maintient son attractivité, plus équilibré et préservant sa dynamique
  - Axe 2 : un territoire qui soutient le développement économique local
  - Axe 3 : un territoire avec une identité préservée et engagé dans la transition énergétique
- **un bilan d'attractivité urbaine des centralités de l'Albret**
- **les périmètres communaux d'interventions ORT** au sein desquels les dispositifs de la loi ELAN peuvent s'appliquer et sur lesquels sont priorisées les actions menées dans le respect des axes
- **un programme d'actions communales figurant dans le périmètre d'intervention** et pouvant prétendre, au vu des éléments précédents à un soutien financier ou logistique (accompagnement).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de revitalisation des centres-bourgs, porté par la Région, la commune a entrepris l'élaboration du Plan-guide qui définit une stratégie et un plan d'actions planifiées à court, moyen et long terme dans le but de redynamiser le centre de la commune et plus globalement du territoire.

CONSIDERANT que l'élaboration du Plan-guide a fait émerger de nouvelles actions pouvant s'inscrire dans la logique des trois axes de l'ORT, axes constituant le socle du projet de territoire intercommunal et cadre de la stratégie ORT ;

QUE ces nouvelles actions sont stratégiques pour le développement du centre-bourg néracais ainsi que pour le projet de territoire intercommunal ;

QUE le périmètre d'intervention de l'ORT sur la commune de Nérac tel qu'il est défini dans la convention-cadre reste inchangé ;

En conséquence, au regard des nouvelles préconisations du Plan-guide, il convient d'opérer une actualisation du programme d'actions à mener sur le périmètre ORT de Nérac, lequel est détaillé dans l'annexe jointe à la délibération.

Sous réserve de votre accord, Monsieur le Maire propose de solliciter Albret Communauté qui pilote l'opération, afin de présenter cette actualisation au prochain comité de pilotage de l'ORT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)
Vu la décision DC 050-2020 du 16 avril 2020 relative à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur l'Albret
Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de Nérac, signée le 04 février 2020
Vu la délibération n°DE-068-2021 du 30 juin 2021 d'Albret Communauté validant le projet de convention d'ORT
Vu la délibération n°52/2021 du Conseil municipal du 08 juillet 2021
Vu la délibération n°111/2025 relative à la présentation du Plan-guide du 10 juillet 2025
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

AR Prefecture

047-214701955-20251002-DEL1282025-DE
Reçu le 09/10/2025

- **D'APPROUVER** l'actualisation du programme d'actions de la commune de Nérac figurant dans la convention d'ORT, tel que décrit dans l'annexe jointe, au regard des nouvelles actions prioritaires préconisées par le Plan guide, dans la logique des trois axes prédéfinis et dans le respect du périmètre d'intervention décrit dans l'ORT.
- **DE SOLLICITER** Albret Communauté pour présenter les modifications issues de cette actualisation au prochain Comité de pilotage ORT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et executoire compte tenu de la reception en Sous-préfecture de Nerac le ....

Et de la publication à Nerac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC 47600

La Secrétaire de séance,